

22 avril 2020



Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale qui se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires. Cette assemblée sera retransmise sous forme de webconférence.

Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce mettre à disposition de ses actionnaires les documents préparatoires à l'assemblée générale du 13 mai 2020, qui se tiendra à huis clos et sera retransmise sous forme de webconférence.

Les documents préparatoires à l'assemblée générale de Voltalia sont en ligne

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, les documents préparatoires à l'assemblée, prévus à l'article R 225-83 du code de commerce, ont été mis en ligne sur le site internet de la société. Ces documents sont également à la disposition des actionnaires, à compter de la convocation de l'assemblée, sur demande auprès de l'intermédiaire qui gère leur compte titres, qui la transmettra à la société. L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO N°43 du 8 avril 2020. L'avis de convocation sera publié au BALO le 24 avril 2020 et dans un journal d'annonces légales le même jour.

Modalités particulières de tenue de l'assemblée générale dans le contexte de crise sanitaire

L'assemblée générale se tenant à huis clos, i.e. hors la présence physique des actionnaires, elle sera retransmise sous forme de webconférence

Compte-tenu des mesures de confinement liées à l'épidémie de Covid-19, l'assemblée générale prévue le 13 mai 2020 à 14h00 ne pourra pas se tenir physiquement et se tiendra à huis clos. Les actionnaires pourront néanmoins assister à l'assemblée générale sur le site internet de la société, en suivant le lien disponible dans la section investisseurs : <https://www.voltalia.com/fr/investisseurs>

Les questions devront être posées sous forme écrite en amont de l'assemblée

Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées (en priorité) par email à l'adresse suivante AG2020@voltalia.com ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante 84 boulevard de Sébastopol – 75003 Paris.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Les questions écrites des actionnaires qui seront envoyées à la société après la date limite prévue par les dispositions réglementaires mais avant l'assemblée générale via l'adresse électronique AG2020@voltalia.com seront traitées dans la mesure du possible.

Par ailleurs, dans la mesure où l'assemblée générale se tiendra hors la présence physique des actionnaires, il est rappelé que les actionnaires ne pourront pas poser des questions orales ou proposer des résolutions nouvelles, pendant l'assemblée générale.

Le vote

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée soit en se faisant représenter par le président de l'assemblée, soit en votant par correspondance :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.
- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressée à : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service assemblées générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée générale.

A propos de Voltaia (www.voltaia.com)

Voltaia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Enternext Tech 40 et CAC Mid&Small. L'entreprise est également incluse dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables. Voltaia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage. Il dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 1,2 GW et d'un portefeuille de projets en développement d'une capacité totale de 7,8 GW.

Voltaia est également prestataire de services et accompagne ses clients en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

Pionnier sur le marché des entreprises, Voltaia propose enfin une offre globale à celles-ci allant de la fourniture d'électricité verte aux services d'efficacité énergétique, en passant par la production locale de sa propre électricité.

Fort de ses 791 collaborateurs dans 20 pays sur 4 continents, Voltaia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltaia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Enternext Tech 40 et CAC Mid&Small. L'entreprise est également incluse dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltaia
Relations Investisseurs : invest@voltaia.com
+33 (0)1 81 70 37 00

Actifin
Relations Presse : Jennifer Jullia
jjullia@actifin.fr
+33 (0)1 56 88 11 11